

Fiche 1 - Profession comptable

Les professionnels de la comptabilité

Comptable salarié

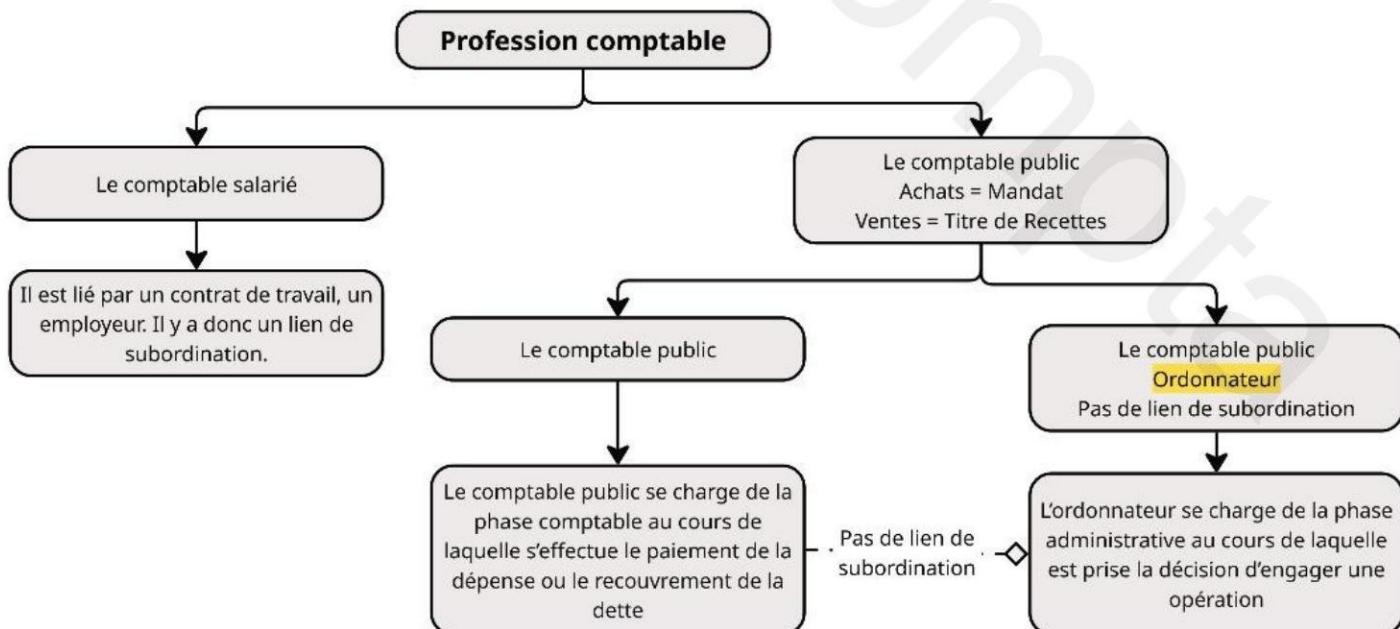
- Présentation de la fonction : le travail du comptable varie considérablement selon la taille de l'entreprise pour laquelle il travaille, comme la préparation des comptes annuels, le dépôt des déclarations, le traitement social (salaire et déclarations ...) ainsi que la tenue des comptes de la société.
- Lien avec l'employeur : Lien de subordination avec l'employeur.
- Responsabilité : Civile, pénale et disciplinaire.

Comptable public

- Présentation de la fonction : le comptable public se charge de la phase comptable lors de laquelle s'effectue le paiement de la dépense ou le recouvrement de la dette.
- Lien avec l'employeur : Pas de lien de subordination avec l'ordonnateur. Il a le pouvoir de gérer en totale indépendance.
- Responsabilité : Il recouvre sous sa responsabilité¹, les créances et paye les dettes de la majeure partie des personnes publiques ou des collectivités publiques dont il s'occupe.

Comptable public ordonnateur

- Présentation de la fonction : l'ordonnateur se charge de la phase administrative au cours de laquelle est prise la décision d'engager une opération dans la limite d'un budget précédemment alloué. Il a un rôle de gestionnaire des dépenses générées par l'entité publique
- Lien avec l'employeur : pas de lien de subordination avec le comptable public. Il a le pouvoir de décider.
- Responsabilité : Il est garant des deniers publics.



¹ L'ordonnance du 23 mars 2022 a supprimé la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) du comptable public, entraînant la suppression du cautionnement obligatoire, qui permettait de mutualiser les risques entre les comptables à partir du 1er janvier 2023.

L'expert-comptable (EC)

Missions d'assurance sur des comptes complets historiques	
Présentation des comptes	Exprimer une assurance modérée portant sur la cohérence et la vraisemblance des comptes (annuels ou intermédiaires).
Examen limité des comptes	Exprimer une assurance modérée sur la régularité et la sincérité des comptes.
Audit des états financiers	Exprimer une assurance raisonnable portant sur la régularité, la sincérité des comptes et l'image fidèle donnée par ceux-ci des états financiers (annuels, intermédiaires ou consolidés).
Audit d'états financiers dans une petite entité	Dans le but de préciser les aspects particuliers concernant les audits des petites entités, une norme professionnelle spécifique a été élaborée.

Missions de l'EC définies par le cadre de référence (septembre 2022)



Modalité d'exercice de la profession

La mission de l'EC repose sur une mission contractuelle. La lettre de mission est un contrat de gré à gré entre le client et l'EC. **La lettre de mission** est :

- Obligatoire ;
- Formalise l'engagement de chaque partie ;
- Définit la nature, l'étendue et les limites de la mission, leurs obligations réciproques ainsi que les honoraires correspondants.

Les conditions d'inscription à l'OEC :

- jouir de ses droits civils ;
- n'avoir subi aucune condamnation de nature à entacher son honorabilité ou interdisant de gérer / administrer ;
- être titulaire du diplôme français d'expertise comptable (DEC) ou équivalent ;
- présenter des garanties de moralité exigées par l'OEC.

Exerce illégalement la profession d'EC, celui qui :

- sans être inscrit au tableau de l'ordre, en son nom propre et sous sa responsabilité, exécute habituellement des travaux prévus par un EC (article 2 ordonnance de 1945) ;
- suspendu ou radié du tableau, ne se conforme pas aux sanctions prononcées.

Responsabilités de l'EC

- Responsabilité disciplinaire : l'EC peut engager sa responsabilité envers l'Ordre en cas de manquement ou de non-respect du secret professionnel par exemple. Ainsi, l'ordre sera en capacité de suspendre ou même de radier l'EC.
- Responsabilité civile² : La victime doit apporter la preuve de la faute de l'EC et du lien de cause à effet entre la faute et le dommage subi.
- Responsabilité fiscale : l'expert comptable qui réalise de fausses déclarations engage sa responsabilité.

² Par exemple : les actionnaires d'une société peuvent demander le remboursement des fonds détournés par le chef d'entreprise, au comptable, auteur et responsable solidairement, dans le cas où le chef d'entreprise est dans l'incapacité de rembourser les fonds. Par exemple : En cas de révélation par le comptable d'information confidentielle, son employeur pourra demander une indemnisation pour le préjudice subi.

- Responsabilité pénale : la responsabilité pénale du professionnel est engagée lorsqu'il commet des faits délictueux ou qu'il est complice de délits commis par d'autres. Elle nécessite un élément légal (un texte répressif doit prévoir l'infraction), matériel (il doit y avoir une exécution ou une tentative) et un élément intentionnel (volonté consciente de réaliser l'infraction).

Incompatibilités

L'EC ne peut pas exercer des activités portant atteinte à son indépendance. Par ailleurs, **une personne ne peut pas être simultanément EC et CAC de la même société**. Liste des incompatibilités :

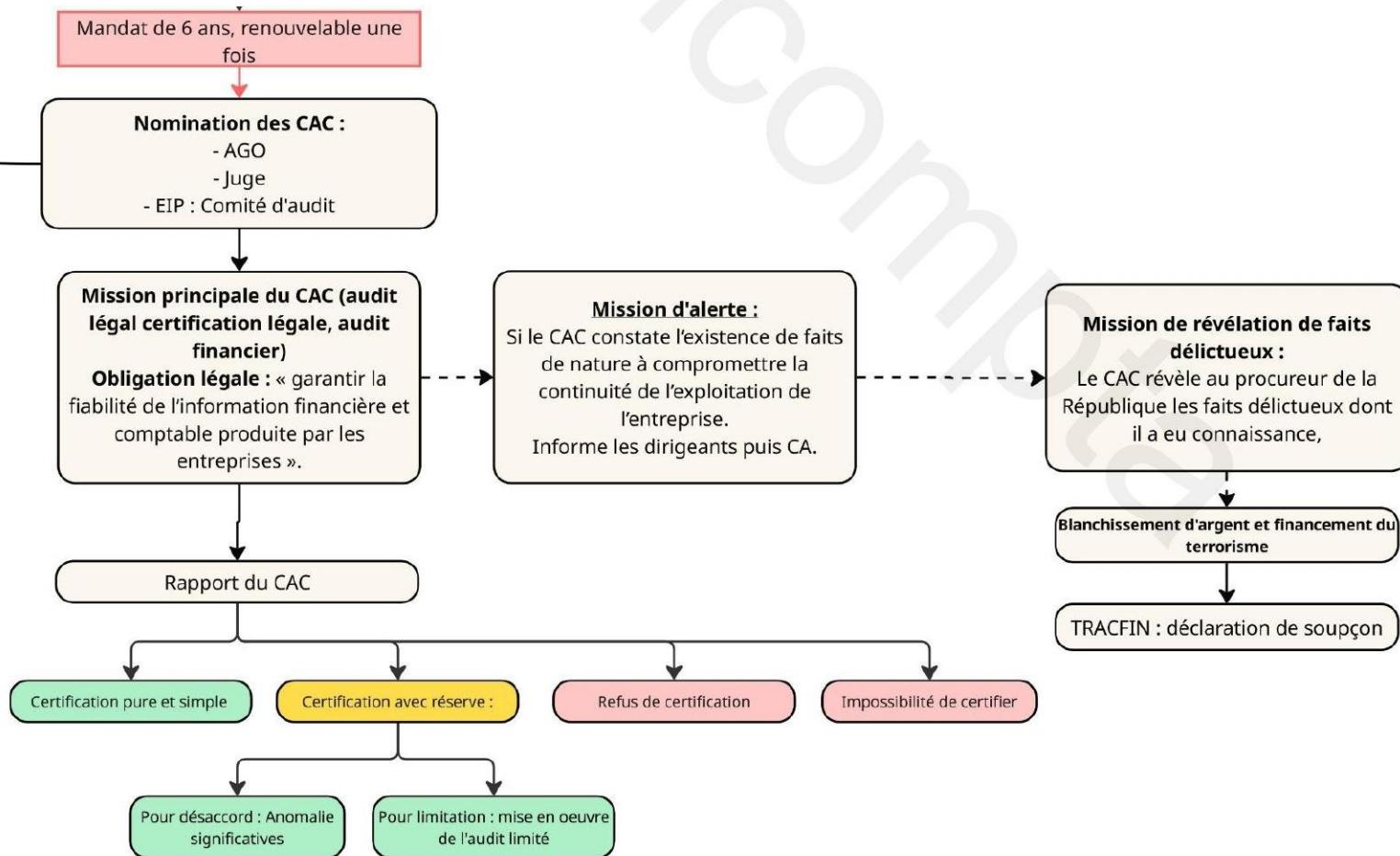
- Avec tout emploi salarié ;
- Avec une activité commerciale ;
- Impossible d'être EC et CAC de la même société ;
- Manque d'indépendance (financière, client qui représente une partie trop importante de son CA).

La loi Macron étend le champ d'intervention des experts-comptables en leur autorisant à s'associer avec des professionnels juridiques ou judiciaires réglementés. Les experts-comptables peuvent désormais réaliser des tâches de nature technique, économique ou administrative sans que ces dernières soient réalisées pour des clients pour lesquels ils assurent une mission principale d'ordre comptable.

Le commissaire aux comptes (CAC)

Missions

Les missions du CAC (appelé aussi auditeur légal) reposent sur une obligation légale : « **garantir la fiabilité de l'information financière et comptable produite par les entreprises** ». 240 000 mandats sont exercés chaque année en France par les commissaires aux comptes. Le CAC assure la certification des comptes, son audit est soumis à des principes d'indépendance et d'éthique. **Il s'agit d'un service d'intérêt général et non d'une mission contractuelle** guidée par le droit privé.



Missions principales du CAC	
Mission générale d'audit	Vérifications des informations comptables et financières (contrôle de la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, certification des comptes, etc.) Il va certifier la régularité et la sincérité des comptes annuels.
Mission d'alerte	En parallèle de sa mission générale d'audit, il devra réaliser une mission d'alerte : si le CAC constate l'existence de faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation de l'entreprise, il doit en informer les dirigeants puis, le cas échéant, le conseil d'administration.
Mission de révélation de faits délictueux	Le CAC révèle au procureur de la République les faits délictueux dont ils ont eu connaissance, ayant une incidence sur les comptes annuels (mission obligatoire).
Mission de communication des irrégularités et des inexactitudes	Le CAC doit signaler dans son rapport les inexactitudes, c'est-à-dire la traduction comptable, ou la présentation d'un fait non conforme à la réalité.
Audit de durabilité (à partir du 1 ^{er} janvier 2024)	Suite à la directive CSRD, le CAC intègre une nouvelle mission pour les exercices 2024 (pour certaines sociétés). La mission d'audit durabilité visera à revoir les informations de durabilité qui feront l'objet d'une section distincte dans le rapport de gestion de la société astreinte au reporting durabilité

Missions particulières :

- Commissariat aux apports ;
- Commissariat à la fusion.

Autres missions du CAC : Le CAC peut exercer des missions de « conseil » à la demande des dirigeants d'une société.

Responsabilité

Les responsabilités du CAC sont identiques à celles de l'EC : civile, pénale, fiscale et disciplinaire.

Obligations de nomination d'un CAC

Si les 2 des 3 seuils suivants sont dépassés (à la date de clôture) :

Statut juridique	Total Bilan	Total CA HT	Nombre de salariés
SA, SNC, SARL, SAS à partir du 1 ^{er} janvier 2024 ³	> 5 Millions €	> 10 Millions €	> 50
Associations	Subventions > 153 000 €.		

En cas de non-dépassement des seuil :

- Désignation possible à la demande des associés représentant au moins 1/3 du capital ;
- En cas de demande en justice des associés minoritaires représentant au moins 10 % du capital.

Durée du mandat : **6 exercices** ;

Renouvellement : **1 fois** ;

Cessation des fonctions :

- À l'expiration de la durée du mandat,
- Soit durant le mandat :
 - Par démission pour justes motifs : pour raisons personnelles non liées à la mission
 - Par révocation par l'assemblée générale ordinaire ou en justice pour non-exécution de la mission.

Rôle des organismes professionnels

1 – L'Ordre des experts comptables (OEC)

L'OEC qui est sous la tutelle du ministre de l'Économie a pour rôle d'assurer la **représentation, la promotion, la défense et le développement** de la profession d'EC, tant en France qu'à l'étranger. Il est composé du CNOEC⁴ (représente la profession au niveau national) et des CROEC⁵ (un par région).

2 - Le Conseil national de l'ordre des experts-comptables : CNOEC

Le CNOEC a pour missions :

- **De préparer le Code de déontologie** dont les dispositions sont édictées sous la forme d'un décret et d'établir un règlement intérieur ;
- D'assurer l'administration de l'Ordre et la gestion de son patrimoine ;



³ Avant le 1^{er} janvier 2024 : Total bilan > 4 Millions ; Total CA HT > 8 Millions ; Nombre de salariés > 50

⁴ CNOEC : Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptable

⁵ CROEC : Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptable

- De délibérer sur toute question intéressant la profession, d'élaborer les règles professionnelles, soumises à l'agrément du ministre chargé du Budget et de l'Économie, et d'organiser le contrôle de leur application ;
- De représenter l'Ordre auprès des pouvoirs publics et leur donner son avis ;
- D'assurer le fonctionnement régulier des divers organismes de l'Ordre, de coordonner les activités des CROEC dans le cadre des orientations de l'Ordre ;
- D'adresser à l'autorité de tutelle des avis sur les conditions d'exercice de la profession et du stage ainsi que sur les programmes des examens comptables ;
- De participer, sur le plan international, aux organisations professionnelles et actions intéressant l'exercice de la profession.

3 - Les conseils régionaux de l'Ordre des experts-comptables : CROEC

Un CROEC dans chacune des circonscriptions régionales (nouvelles régions depuis la loi PACTE).



Le conseil régional a notamment pour mission de :

- Surveiller dans sa circonscription l'exercice de la profession d'EC ;
- Assurer la défense des intérêts matériels de l'Ordre et en gérer les biens ;
- Représenter l'Ordre dans sa circonscription ;
- Prévenir et concilier toutes contestations ou conflits d'ordre professionnel ;**
- Statuer sur les demandes d'inscription au tableau ;
- Surveiller et contrôler les stages ;
- Fixer et recouvrer les cotisations qui doivent être versées par les membres de l'Ordre pour couvrir les frais de fonctionnement administratif ;

4 - La compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC)



La CNCC est une instance représentative de la profession des commissaires aux comptes en France. Elle a un rôle **d'autorité technique, morale et institutionnelle** et, à ce titre, anticipe et accompagne les évolutions de la profession.

5 - La compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC)



- D'accompagner leurs membres et d'assurer la défense de leurs intérêts,
- De les aider à exercer leur mission,
- De participer au contrôle d'activité,

6 - La haute autorité de l'audit (H2A)



Le H2A est l'autorité de régulation de la profession de CAC. Le H2A a pour missions :

- Procéder à l'inscription des CAC et à la tenue des listes de CAC ;
- Prononcer des sanctions dans les conditions prévues par le Code de commerce et relatives à la nomination, la révocation, la récusation et la mission du CAC ;
- Conduire les procédures disciplinaires à l'encontre des CAC.

L'éthique professionnelle

Éthique : valeur morale qui concerne toute personne dans la conduite de ses affaires, dans son appréciation personnelle et professionnelle.

Déontologie : science de ce qu'il faut faire, la science des devoirs. Elle regroupe un ensemble de règles et de devoirs permettant l'exercice correct d'une profession.

Code de déontologie et éthique professionnelle de l'OEC

Le Code de déontologie

Le Code de déontologie de l'OEC comporte plusieurs sections :

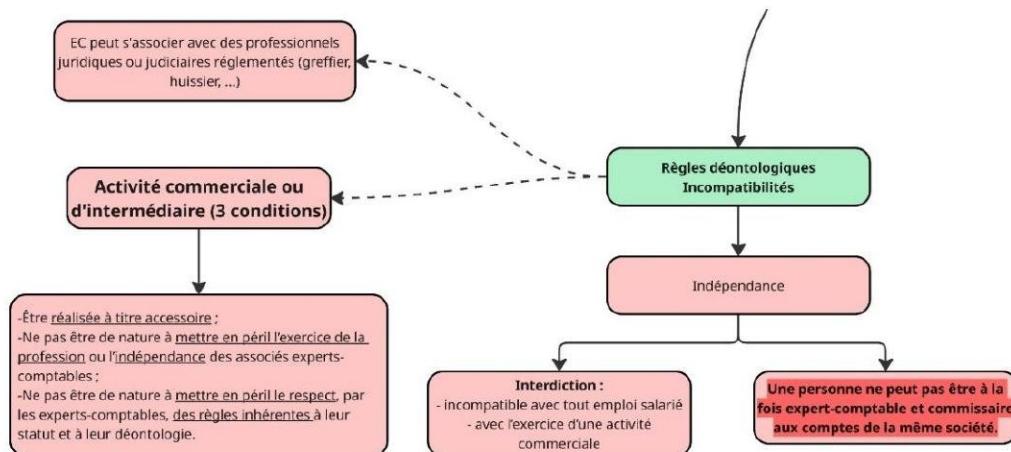
- Les devoirs généraux des experts-comptables ;
- Les devoirs envers les clients ou adhérents : respect du secret professionnel ;
- Les devoirs de confraternité : demande auprès de l'ancien cabinet si les honoraires ont été réglés.
- Les devoirs envers l'Ordre : respect du Code de déontologie.



L'éthique professionnelle

Les critères fondamentaux de l'éthique professionnelle des experts-comptables sont les suivants :

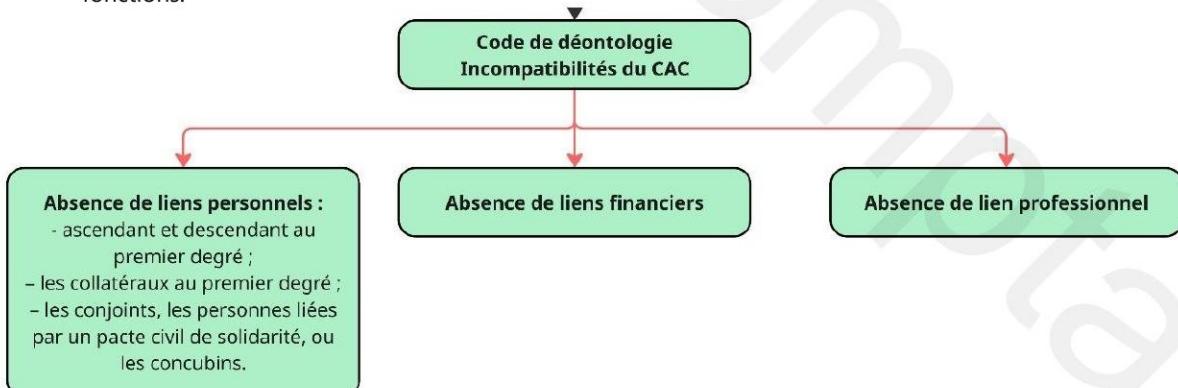
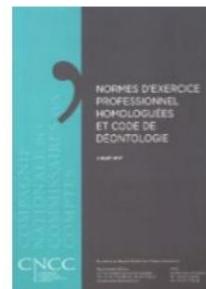
- L'indépendance ;
- La compétence ;
- L'intégrité ;
- L'objectivité ;
- La confidentialité ;



Code de déontologie de la CNCC

On distingue 7 principes fondamentaux de comportement :

- L'Intégrité ;
- L'Impartialité : Dans l'exercice de ses missions, le CAC conserve en toutes circonstances une attitude impartiale. Il fonde ses conclusions et ses jugements sur une analyse objective de l'ensemble des données dont il a connaissance, sans préjugé ni parti pris. De plus, il évite toute situation qui l'exposerait à des influences susceptibles de porter atteinte à son impartialité ;
- L'indépendance et la prévention des conflits d'intérêt : Le CAC doit être indépendant de la personne ou de l'entité dont il est appelé à certifier les comptes ;
- Le Scepticisme professionnel et l'esprit critique ;
- La Compétence ;
- La Confraternité ;
- Le Secret professionnel et la discrétion : Le CAC, ainsi que ses collaborateurs sont astreints au secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont ils ont pu avoir connaissance à raison de leurs fonctions.



Année Dossier Question	Énoncé complet	Documents	Corrigé
2008 Dossier 1 Q1	<p>La société YPREMIUM est une SA qui souhaite nommer M. Laurent, actionnaire et CAC, comme CAC de la société.</p> <p>Question : Expliquer les raisons pour lesquelles la société YPREMIUM ne peut pas faire appel à M. Laurent pour exercer la mission de CAC.</p>	Pas de document spécifique	<p>En principe, le CAC doit être indépendant de la société qu'il contrôle. Le Code de commerce (art L822-10 à L822-14) prévoit un certain nombre d'incompatibilités. D'une manière générale, le CAC doit éviter toute situation de conflits d'intérêts. Il ne peut prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt auprès de la société dont il est chargé de certifier les comptes. Il est interdit au CAC de fournir à la société qu'il contrôle, tout conseil ou toute autre prestation de services qui n'entrent pas dans les diligences liées à sa mission.</p> <p>En l'espèce, M. Laurent est actionnaire de la société YPREMIUM. Il se trouve donc dans une situation d'incompatibilité car il possède un intérêt dans la société. Il ne peut donc pas être nommé CAC de la société YPREMIUM.</p>
2008 Dossier 1 Q2	<p>La société YPREMIUM est une SA soumise à l'obligation de nommer un CAC.</p> <p>Question : Préciser quelle est la mission générale du CAC.</p>	Pas de document spécifique	<p>En principe, la mission générale du CAC est une mission d'audit qui consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat, de la situation financière et du patrimoine de la société; - vérifier les valeurs et les documents comptables de la société; - contrôler la conformité de la comptabilité de la société avec les règles en vigueur; - vérifier la concordance des comptes annuels avec les informations données dans le rapport de gestion; - s'assurer que l'égalité a été respectée entre les actionnaires de la société; - signaler à la prochaine AGO, les irrégularités qu'il aura pu relever; - révéler au Procureur de la République les faits délictueux dont il a eu connaissance. <p>En l'espèce, le CAC de la société YPREMIUM devra donc accomplir toutes ces missions dans le cadre de son mandat.</p>
2008 Dossier 2 Q1	<p>M. Peltre s'interroge sur la possibilité d'embaucher un comptable supplémentaire ou bien de faire appel à un EC auquel il pourrait confier une partie de sa comptabilité.</p> <p>Question : Rappeler quelles sont les responsabilités qui incombent à un comptable salarié.</p>	Pas de document spécifique	<p>En principe, le comptable salarié, parce qu'il détient des informations confidentielles très sensibles, met en jeu sa responsabilité dans l'exercice de sa fonction à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - responsabilité disciplinaire (en raison de son contrat de travail et donc du lien de subordination qui existe entre le salarié et son employeur); - responsabilité civile de droit commun (La victime doit apporter la preuve de la faute du salarié et de la relation de cause à effet entre la faute et le dommage subi); - responsabilité fiscale (car même en obéissant à son employeur pour dissimuler des revenus imposables, il est possible d'amende et d'emprisonnement, même s'il n'en n'a pas tiré profit lui-même); - responsabilité pénale (s'il se retrouve complice de certains délits). <p>En l'espèce, si M. Peltre embauche un comptable supplémentaire, celui-ci engagera sa responsabilité disciplinaire, civile, fiscale et pénale dans l'exercice de ses fonctions.</p>
2008 Dossier 2 Q2	<p>M. Peltre s'interroge sur les garanties que doit présenter un EC.</p> <p>Question : Expliquer les recommandations d'ordre général prévues par le code de déontologie de l'Ordre des Experts-Comptables (O.E.C) afin que l'EC exerce sa profession avec compétence, conscience professionnelle et indépendance d'esprit.</p>	Pas de document spécifique	<p>En principe, l'EC exerce son activité avec compétence, conscience professionnelle et indépendance d'esprit. Le code de déontologie de l'OEC impose plusieurs obligations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il complète et met à jour régulièrement sa culture professionnelle et ses connaissances générales; - il prend soin d'examiner chaque cas afin de renforcer ses certitudes avant de faire une proposition à son client; - il est libre de donner son avis, il doit être sincère et objectif. Il nuance les hypothèses et conclusions qu'il formule; - il ne doit jamais se mettre dans une situation pouvant nuire à son libre arbitre; - il ne doit jamais être en situation de conflit d'intérêt. <p>En l'espèce, si M. Peltre fait appel à un EC, celui-ci devra respecter l'ensemble de ces recommandations déontologiques pour garantir la qualité et l'objectivité de ses interventions.</p>

2011 Dossier 4 Q1 <i>(hors programme DCG)</i>	<p>La société Buenaventura est une société anonyme dont la croissance nécessite des besoins de financement. Des faiblesses dans certaines procédures administratives ont été mises en évidence.</p> <p>Question : Définir le contrôle interne.</p>	Pas de document spécifique	<p>En principe, le contrôle interne est défini comme l'ensemble des procédures mises en place par la direction afin de s'assurer de la fiabilité des enregistrements et des comptes annuels qui en découlent. Il doit permettre notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contrôle du travail comptable (exhaustivité, réalité, exactitude); - le contrôle du personnel de l'entreprise (respect du principe organisationnel de séparation des tâches); - de garantir la sauvegarde des actifs; - la fiabilité de l'information financière; - la conformité aux lois et règlements. <p>En l'espèce, la société Buenaventura devrait mettre en place un système de contrôle interne efficace pour pallier les faiblesses observées dans ses procédures administratives.</p>
2011 Dossier 4 Q2	<p>La société Buenaventura est une société anonyme.</p> <p>Question : Préciser si la mission du CAC dans l'entreprise Buenaventura est de nature légale ou de nature contractuelle.</p>	Pas de document spécifique	<p>En principe, le contrôle des comptes par un CAC est obligatoire dans les sociétés anonymes en vertu du Code de commerce.</p> <p>En l'espèce, la société Buenaventura est une société anonyme. La mission du CAC est donc de nature légale (et non contractuelle).</p>
2011 Dossier 4 Q3	<p>Les dirigeants de Buenaventura suggèrent au CAC de proposer des solutions pour remédier aux faiblesses observées de certaines procédures, comme celle des ventes et clients.</p> <p>Question : Le CAC peut-il proposer, comme le lui suggèrent les dirigeants de Buenaventura, des solutions pour remédier aux faiblesses observées de certaines procédures, comme celle des ventes et clients par exemple. Justifier votre réponse.</p>	Pas de document spécifique	<p>En principe, pour garantir son indépendance, le CAC doit respecter le principe de non-immixtion dans la gestion de l'entreprise. Cependant, il n'est pas interdit au CAC de donner son avis sur les procédures en place.</p> <p>En l'espèce, le CAC pourra donner son avis sur les procédures en place et émettre des recommandations visant à améliorer le traitement de l'information, sans pour autant s'immiscer dans la gestion de la société Buenaventura.</p>
2011 Dossier 4 Q4	<p>La mission du CAC inclut la vérification de différents documents.</p> <p>Question : Expliquer la notion de rapprochement de documents. Donner un exemple.</p>	Pas de document spécifique	<p>En principe, le rapprochement de documents consiste à confronter deux documents dans le but de s'assurer de leur concordance.</p> <p>En l'espèce, dans le cadre de la procédure de ventes et clients, on peut rapprocher :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la facture émise du bon de livraison; - les déclarations de TVA et le chiffre d'affaires; - les balances et comptes clients; - les factures clients et les bons de sortie de stock.
2015 Dossier 4 Q1	<p>La SAS HALESCOURT est une société avec un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros.</p> <p>Question : Préciser si la SAS Halescourt est obligée de recourir aux services d'un EC.</p>	Fiche de l'entreprise : SAS Halescourt, CA 3 millions €, 35 000 actions	<p>En principe, le recours aux services d'un EC est facultatif. Il s'agit d'une mission contractuelle que l'entreprise peut librement choisir ou non.</p> <p>En l'espèce, la SAS HALESCOURT n'est pas obligée de recourir aux services d'un EC.</p>
2015 Dossier 4 Q2	<p>La SAS HALESCOURT fait appel à un cabinet d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes.</p> <p>Question : Qualifier la mission de l'EC et qualifier la mission du CAC de façon à mettre en évidence ce qui les distingue.</p>	Fiche de l'entreprise	<p>En principe, la mission de l'EC est de nature contractuelle. Elle repose sur un accord entre le client et l'EC formalisé dans une lettre de mission. La mission du CAC est de nature légale. Elle découle d'une obligation légale prévue par le Code de commerce.</p> <p>En l'espèce, la distinction fondamentale entre les deux missions réside dans leur nature : contractuelle pour l'EC (mission choisie par l'entreprise) et légale pour le CAC (mission imposée par la loi).</p>
2015 Dossier 4 Q3	<p>La SAS HALESCOURT envisage de formaliser sa relation avec un EC.</p> <p>Question : Indiquer l'utilité de la lettre de mission et citer deux éléments de son contenu.</p>	Pas de document spécifique	<p>En principe, la lettre de mission présente plusieurs utilisités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser la relation entre les parties et la mission le plus efficacement possible; - limiter les situations litigieuses en précisant la répartition des tâches et les obligations de chaque partie; - servir de preuve en cas de litige (recherche des responsabilités respectives). <p>La lettre de mission contient notamment (deux éléments à citer):</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation des parties; - la qualification et description de la mission (objet du contrat); - les obligations et responsabilités de chaque partie;

			<ul style="list-style-type: none"> - les délais d'exécution; - les modalités d'exécution; - les conditions financières (honoraires); - la durée de la mission. <p>En l'espèce, la lettre de mission permettra à la SAS HALESCOURT et à l'EC de formaliser leur relation contractuelle et de définir précisément les contours de la mission.</p>
2015 Dossier 4 Q4	<p>La SAS HALESCOURT souhaite s'assurer de la qualité éthique de son EC.</p> <p>Question: Citer trois critères de l'éthique professionnelle des experts-comptables.</p>	Pas de document spécifique	<p>En principe, le programme cite 5 critères de l'éthique professionnelle des experts-comptables (trois à citer):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indépendance; - Compétence; - Intégrité; - Objectivité; - Confidentialité. <p>En l'espèce, l'EC de la SAS HALESCOURT devra respecter l'ensemble de ces critères éthiques dans l'exercice de sa mission.</p>
2015 Dossier 4 Q5	<p>M. Bouint est EC de la société. Il envisage également d'être CAC de la même société.</p> <p>Question : M. Bouint, actuel EC, peut-il cumuler sa fonction avec celle de CAC de la société ? Justifier.</p>	Cabinet Bouint : cabinet individuel d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes	<p>En principe, il existe une incompatibilité entre les fonctions d'EC et de CAC pour une même société. Un professionnel ne peut contrôler des comptes qu'il a établis car cela le placerait dans une situation d'auto-révision, incompatible avec les principes d'indépendance.</p> <p>En l'espèce, M. Bouint ne peut pas cumuler sa fonction d'EC avec celle de CAC de la société HALESCOURT.</p>
2015 Dossier 4 Q6	<p>M. Bouint, EC en entreprise individuelle tenant une comptabilité de trésorerie, projette de transformer son cabinet en SARL.</p> <p>Question : Expliquer en quelques lignes quelles seraient les obligations comptables de l'entreprise d'expertise-comptable de M. Bouint après transformation en SARL. Justifier votre réponse.</p>	Cabinet Bouint : entreprise individuelle avec comptabilité de trésorerie, 10 salariés	<p>En principe, une SARL est toujours commerciale, quel que soit son objet. L'entreprise d'expertise-comptable serait alors une personne morale ayant la qualité de commerçant.</p> <p>En l'espèce, après transformation en SARL, l'entreprise d'expertise-comptable de M. Bouint devrait tenir une comptabilité d'engagement et:</p> <ul style="list-style-type: none"> - enregistrer les mouvements affectant le patrimoine; - effectuer un inventaire physique au moins une fois par an; - établir des comptes annuels.
2019 Dossier 4 Q1	<p>La SAS EONAIR a été créée il y a cinq ans par un ami de M. CERRUTI, EC associé du cabinet JURA LACS FINANCES COMPTA. Lors de sa création et afin de soutenir son développement, M. CERRUTI a investi dans le capital de la SAS EONAIR et en détient une part substantielle. Les dirigeants de la SAS EONAIR sollicitent le cabinet JURA LACS FINANCES COMPTA pour des missions d'expertise-comptable.</p> <p>Question : M. CERRUTI pourra-t-il accepter d'être l'EC de la SAS EONAIR ? Justifier la réponse en rappelant les incompatibilités applicables aux experts-comptables.</p>	M. CERRUTI détient une part substantielle du capital de la SAS EONAIR	<p>En principe, selon l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945, l'activité d'expertise-comptable est incompatible avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> - tout emploi salarié, sauf chez un confrère, membre de l'OEC ou de la CNCC, dans une AGC ou dans l'enseignement; - toute activité commerciale ou acte d'intermédiaire à titre non accessoire; - toute intervention dans une entité dans laquelle l'EC possède directement ou indirectement des intérêts substantiels; - liens familiaux et personnels. <p>En l'espèce, en détenant une part significative du capital de la SAS EONAIR, M. CERRUTI possède des intérêts substantiels dans la société et ne pourra donc pas accepter cette mission.</p>
2019 Dossier 4 Q2	<p>Contexte: Le cabinet JURA LACS FINANCES COMPTA propose différentes missions d'expertise-comptable.</p> <p>Question: Le cabinet JURA LACS FINANCES COMPTA peut-il fixer librement le montant de ses honoraires pour ses différentes missions ? Justifier la réponse.</p>	Pas de document spécifique	<p>En principe, les honoraires des experts-comptables sont librement fixés. La négociation s'effectue dans le cadre de la lettre de mission qui formalise l'accord entre le client et l'EC.</p> <p>En l'espèce, le cabinet JURA LACS FINANCES COMPTA pourra fixer librement les honoraires pour ses différentes missions. La négociation s'effectuera dans le cadre de la lettre de mission.</p>
2019 Dossier 4 Q3	Contexte : Le cabinet JURA LACS FINANCES COMPTA a fait appel à une agence de communication pour réaliser une campagne publicitaire radio. Le spot envisagé énumérera l'ensemble des missions que peut proposer le cabinet et finira par le slogan suivant: "Les experts-	Slogan publicitaire prévu	<p>En principe, les cabinets d'expertise-comptable ont la possibilité d'effectuer des actions de promotion, à condition que ces actions fournissent au public visé une information utile. En revanche, ces actions ne doivent pas porter atteinte à la dignité et à l'honneur de la profession, pas plus qu'aux règles du secret professionnel et à la loyauté envers les clients et les autres membres de la profession. Le contenu des actions de promotion doit être exempt de tout élément</p>

	<p>comptables peuvent en faire beaucoup pour votre entreprise et le cabinet JURA LACS FINANCES COMPTA peut en faire beaucoup plus que tous les autres cabinets !".</p> <p>Question : Le cabinet JURA LACS FINANCES COMPTA peut-il faire de la publicité et le spot envisagé est-il approprié ? Justifier la réponse.</p>		<p><i>comparatif.</i></p> <p>En l'espèce, le cabinet JURA LACS FINANCES COMPTA pourra réaliser des spots publicitaires présentant les missions proposées. Cependant, ces conditions ne sont pas respectées par le spot envisagé, qui suggère une comparaison et un dénigrement des confrères. La fin du slogan du spot publicitaire ne pourra donc pas être maintenue.</p>
2021 Dossier 3 Q3	<p>Contexte : L'association du parc animalier des "Trois Chemins" a nommé Madame MULLER comme CAC.</p> <p>Question : Expliquer le rôle de madame MULLER.</p>	Association financée par une subvention de 155 000 € pour l'exercice 2020	<p>En principe, madame MULLER est CAC. À ce titre, elle a une mission légale à effectuer dans l'association. La mission du CAC consiste à certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes. "Les CAC certifient (...) que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la personne ou de l'entité à la fin de cet exercice." (Code de commerce, article L 823-9). À l'issue de ses travaux, le CAC émet un rapport sur les comptes et une opinion sur ceux-ci.</p> <p>En l'espèce, madame MULLER devra certifier que les comptes annuels de l'association du parc animalier des "Trois Chemins" sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de sa situation financière.</p>
2024 Dossier 3 Q5	<p>Contexte : La société SOUD fait appel aux services du cabinet d'expertise comptable EC-Zèbre ainsi qu'au cabinet de commissariat aux comptes CAC-Halo. Monsieur Boucher (PDG) envisage d'optimiser la gestion de trésorerie entre les différentes sociétés du groupe SOUD.</p> <p>Question : Expliquer la différence de nature entre la mission de l'EC et celle du CAC, puis indiquer lequel de ces prestataires peut le conseiller quant à sa gestion de trésorerie.</p>	Groupe SOUD avec plusieurs filiales (France, UK, Germany, Italia, Ibérica, China, USA)	<p>En principe, la mission de l'EC est de nature contractuelle définie par l'ordonnance du 19 septembre 1945: "est EC celui qui fait profession habituelle de réviser et d'apprecier les comptabilités des entreprises auxquelles il n'est pas lié par un contrat de travail". L'EC peut aussi prodiguer des conseils en gestion, fiscalité, social, organisation. La mission du CAC est de nature légale (Articles L820-1 à L824-16 du Code de Commerce). Les commissaires aux comptes certifient que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat et de la situation financière de l'entité. Toute immixtion dans la gestion est exclue.</p> <p>En l'espèce, pour obtenir des conseils sur l'optimisation de la trésorerie des différentes filiales, il faudra s'adresser à l'EC (qui pourra par exemple orienter vers une convention de trésorerie, ou une centralisation de trésorerie).</p>
2024 Dossier 3 Q6	<p>Contexte : La SAS SOUD a un total bilan de 120 000 000 €, un chiffre d'affaires de 125 000 000 € et 900 salariés.</p> <p>Question: Préciser si le recours à un CAC est obligatoire pour la société SOUD, ainsi que la durée de son mandat le cas échéant.</p>	Données de la société SOUD : Total bilan 120 M€, CA 125 M€, 900 salariés	<p>En principe, la nomination d'un CAC est obligatoire lorsque 2 des 3 seuils suivants sont franchis:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 000 000 € de total bilan ; - 10 000 000 € de chiffre d'affaires HT ; - 50 salariés. <p><i>Le mandat d'un CAC est de 6 exercices.</i></p> <p>En l'espèce, avec 120 000 000 € de total bilan, 125 000 000 € de chiffre d'affaires et 900 salariés, les trois seuils sont franchis. La SAS SOUD est donc dans l'obligation de nommer un CAC pour la certification de ses comptes annuels. Le mandat sera de 6 exercices.</p>
2022 Dossier 2 Q1	<p>Contexte : La société Plasti&co fait appel à Madame WISSAL, EC, pour une étude de rentabilité concernant l'acquisition d'extrudeuses.</p> <p>Question : Identifier et qualifier la nature de la mission de l'EC, Madame WISSAL, auprès de la société Plasti&co.</p>	Mission d'étude de rentabilité pour acquisition d'extrudeuses	<p>En principe, les missions de l'EC peuvent être de nature contractuelle et variées: mission de tenue de comptes, mission de présentation des comptes, mission d'audit, ou mission de conseil.</p> <p>En l'espèce, la mission de l'EC, Madame WISSAL, est une mission de conseil. Elle est contractuelle et ponctuelle, c'est une mission sans assurance. Il s'agit d'une étude de rentabilité pour laquelle l'EC a délivré une attestation.</p>

Formez-vous

FORMATION

EN LIGNE DCG

+ de 20 séances de cours et révision intensive

 Exercices  Lives de révision  Cours + Vidéos



Rejoindre le groupe
gratuit WhatsApp
des fiches, des lives,
une communauté

